

Collectifs et associations
contre l'enfouissement
des déchets radioactifs
Meuse et Haute-Marne

Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Ecologique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre déléguée chargée de l'Industrie
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : Demande de gel de la déclaration d'utilité publique pour Cigéo

Bar-le-Duc, le 08 février 2021

Mesdames les Ministres,

Alors que le projet Cigéo est en phase de demande d'utilité publique, nous nous permettons de vous contacter quant à la faisabilité de ce projet industriel hors-norme.

Le récent avis de l'Autorité environnementale, en date du 13 janvier 2021, est venu confirmer nos craintes et renforcer notre sentiment que la plus grande attention doit être accordée à l'étude d'impact produite par l'Andra, en charge de ce dossier. En effet, de nombreuses lacunes sont révélées par l'Autorité environnementale, de graves omissions aussi, dans les domaines de la sûreté, de l'impact environnemental ou de l'information du public.

Toutes ces insuffisances nous amènent à vous demander le gel de la procédure.

L'Autorité environnementale met en exergue de nombreux points critiques.

L'absence de rapport de sûreté est inquiétante : « *le dossier de DUP ne présente pas les analyses de risque qui ont conduit à leur identification et à leur prévention* », (p. 50). De fortes incertitudes demeurent, tels le comportement des colis de déchets bitumés pouvant provoquer un incendie souterrain, la puissance thermique ou forte chaleur dégagée par certains déchets (HA) et pouvant affecter les alvéoles et provoquer la corrosion des colis, les possibilités d'intrusions pour exploiter des ressources naturelles (géothermie...), etc.

L'Autorité environnementale s'interroge sur l'opportunité du choix de l'argile de Bure, qui pourrait ne pas être adaptée à la mise en œuvre du stockage géologique, (p. 30). Elle met également en doute le choix de ce secteur en réactivant la question de la ressource géothermique située à l'aplomb de la zone où serait installé Cigéo, (p. 55). Nos associations se sont fortement engagées, dès 2003, par voie informative et juridique, pour la reconnaissance de cette ressource géothermique. D'abord nié puis minimisé par l'Andra, ce potentiel énergétique doit être évalué au plus vite. L'Autorité environnementale demande de nouvelles études indépendantes pour préciser notamment le potentiel au niveau de couches géologiques plus profondes (Permien), donc plus chaudes et aptes à la production non seulement de chaleur mais d'électricité. Il en va de la sûreté du stockage, de futures intrusions ne pouvant être écartées, mais aussi de l'intérêt économique de la région. L'installation de Cigéo stériliserait toute exploitation de cette ressource d'avenir, créant un manque à gagner évident pour le territoire.

Elle recommande de démontrer le caractère aiséismique de la couche géologique d'implantation, rappelant la récente remise en cause de la carte sismique de France, suite au séisme du Teil (Ardèche) en 2019. A savoir que Bure est situé à 2 km de la faille géologique de Gondrecourt-le-Château, (p. 36).

Enfin, selon elle, « *la possibilité effective de récupérer des colis stockés en cas de situation accidentelle ne semble pas vérifiée* ». L'IRSN souligne que la possibilité de retrait de colis accidentés avec des moyens définis dès la conception n'a pas été étudiée. Le dossier ne comporte pas d'élément qui la démontre, (p. 28).

La réversibilité, exigée par la loi de 2016*, ne recouvre aucune réalité. La récupérabilité des colis stockés en grande profondeur serait impossible. L'autorité environnementale met en évidence le fossé entre l'obligation légale de réversibilité et les contraintes liées à la réalité du terrain à travers les malheureuses expériences de Asse en Allemagne ou de Stocamine en Alsace.

Au rang des impacts environnementaux, nous notons :

- Le manque d'évaluation des impacts sur la ressource en eau, que ce soit au niveau de la vulnérabilité de la nappe phréatique locale, (p.17) qui alimente par ailleurs le bassin parisien, des besoins occasionnés par le chantier ou encore des rejets du centre souterrain en exploitation, (p. 40) ;
- Les fortes incidences causées par le chantier sur les milieux naturels et la biodiversité, (p.42) ;
- Une sous-évaluation de la dette écologique, l'Autorité environnementale demandant à relever le niveau d'enjeu modéré prôné par l'Andra à moyen, voire fort, (p.22).

Le plan de développement territorial (2019) et les lourds investissements économiques entrepris depuis 1994 sont totalement remis en cause. Cet élément nouveau complète l'analyse de l'Ae.

«Compte tenu de la nature du projet et des incertitudes qui portent sur les risques à long terme, il serait rationnel, en application du principe de précaution, de chercher à limiter durablement la population exposée (...).

L'Ae recommande de justifier, au regard du principe de précaution et du nécessaire contrôle de la société sur le stockage à long terme, le projet de développement du territoire, qui en l'état actuel augmente le niveau d'enjeu face au risque d'exposition à la radioactivité, (page 32).

L'artificialité des promesses de développement se confirme, et le risque sanitaire – exposition à la radioactivité- est enfin reconnu. L'Andra a toujours œuvré au large déficit d'information à ce sujet. Il ne faut plus mentir aux collectivités locales : Cigéo ne pourrait s'installer qu'au centre d'un immense et dangereux désert nucléarisé.

Notre territoire est confronté depuis plus de 20 ans au projet d'enfouissement des déchets nucléaires les plus dangereux. Nous souhaitons qu'enfin, la collectivité toute entière prenne le temps de réfléchir.

En Suède, pays dit le plus avancé au monde sur la voie du stockage géologique, le processus d'autorisation de création du centre d'enfouissement des déchets de haute activité du combustible nucléaire sur le site d'Östhammar a été bloqué par le gouvernement début 2018. C'est l'avis de la Cour environnementale Suédoise qui a donné un coup d'arrêt, révélant une faille de sûreté : le risque de corrosion des capsules de cuivre, dans les colis de déchets nucléaires. Il a été demandé à SKB de refaire des tests, qui ne semblent pas probants à ce jour. Sans doute serait-il bon de vous rapprocher des exploitants et de l'association MKG (ONG suédoise Office for Nuclear Waste Review) pour de plus amples informations.

Nous vous invitons d'autant plus à prendre en compte ces alertes au regard du décalage potentiel entre le coût réel du projet Cigéo et le montant des provisions constituées à ce jour. À l'heure actuelle, ce projet est déjà dangereux. Peut-on raisonnablement espérer que des améliorations substantielles en termes de sûreté puissent être apportées si, à terme, les sommes disponibles pour le réaliser s'avèrent très en-deçà des estimations initiales ?

Nous comptons sur votre clairvoyance et sur votre impartialité quant à l'évaluation de cet avis et la prise en compte de qu'il signifie : une accumulation d'éléments rédhitoires majeurs en défaveur du projet Cigéo, l'année où vous avez la responsabilité de décider ou non de sa déclaration d'utilité publique.

Restant à votre disposition quant à de plus amples informations sur ce sujet et espérant vivement une réponse favorable à nos demandes, nous vous prions de recevoir, Mesdames les Ministres, notre plus haute considération,

*LOI n° 2016-1015 du 25 juillet 2016 précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue

Signataires :

Burestop 55 (Collectif meusien contre l'enfouissement des déchets nucléaires)

Bure Zone Libre

Cacendr (Collectif d'action contre l'enfouissement des déchets radioactifs)

Cedra 52 (Collectif haut-marnais contre l'enfouissement des déchets radioactifs)

Eodra (Association des élus opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs)

Les Habitants vigilants de Gondrecourt-le-Château

Meuse Nature Environnement

Destinataires :

- Madame Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique

- Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre déléguée chargée de l'Industrie

Copie électronique :

- M. Bertrand Pancher, député 1^{ère} circonscription de Meuse, Mme Emilie Carriou, députée 2^{ème} circonscription de Meuse

- M. Sylvain Templier, député 1^{ère} circonscription de Haute-Marne, Mme François Cornut-Gentille, député 2^{ème} circonscription de Haute-Marne

- M. Bruno Sido, M. Charles Guéné, sénateurs de Haute-Marne ; M. Franck Menonville, M. Gérard Longuet, sénateurs de la Meuse

- Conseil d'administration du Clis de Bure

Contacts :

Burestop 55 : info@burestop.eu - 06 86 74 85 11

Cedra 52 : cedra.collectif@gmail.com - 06 50 69 72 61

Adresse postale : CEDRA - BP 80017 - 52101 SAINT DIZIER Cedex